

C'est quoi la semaine EN 4 jours ?



On n'entend plus parler que de ça ou presque, comme si plus rien d'autre n'existait, comme si tous les problèmes des services avaient disparu, ou mieux encore comme si c'était la solution de tous ces problèmes. Alors, la semaine en 4 jours, remède miracle ou énième coup de comm' pour répandre un écran de fumée sur les réductions d'effectifs et de budget ? On tente de vous répondre avec les informations dont nous disposons.

Tout d'abord, levons l'ambiguïté : il s'agit d'une semaine **EN** 4 jours et non pas de la semaine **DE** 4 jours, et ça change tout ! **Les modules horaires actuels sont-ils toujours d'actualité ?**

La note indique une base d'heures travaillées de 1 607 heures, soit sans jour ARTT mais dit dans le même temps :

- le respect des autres dispositions réglementaires applicables en matière de temps de travail demeure intangible durant l'expérimentation: sont confirmés les durées maximales quotidiennes et hebdomadaires, la durée de la pause méridienne, ainsi que les dispositifs contribuant au développement de la culture de la prévention dans les administrations et à la vigilance portée sur la santé physique et mentale des agents publics ;

Si les modules horaires sont conservés :

Module horaire hebdomadaire	Durée quotidienne de travail			Congés			Total
	Semaine en 5 jours	Semaine en 4 jours	différence	Jours ARTT	Congés annuels	Journée solidarité	
35h00 <i>(agents Berkani et non titulaires)</i>	07h00	08h45	+ 1h45 <i>par jour</i>	0	25		25
36h12	07h14	09h03	+ 1h49 <i>par jour</i>	0	32	-1	31
37h30	07h30	09h22	+ 1h52 <i>par jour</i>	8	32	-1	39
38h00	07h36	09h30	+ 1h54 <i>par jour</i>	11	32	-1	42
38h30	07h42	09h37	+ 1h55 <i>par jour</i>	13	32	-1	44

En se calant sur des heures d'arrivée type, cela donne :

Module horaire hebdomadaire	Heure de départ (semaine en 4 jours) <i>(prenant en compte la pause méridienne minimum de 45 minutes)</i>		
	pour une arrivée à 7h30	pour une arrivée à 8h00	pour une arrivée à 8h30
35h00	17h00	17h30	18h00
36h12	17h18	17h48	18h18
37h30	17h37	18h07	18h37
38h00	17h45	18h15	18h45
38h30	17h52	18h22	18h52

Pas besoin d'être grand clerc pour constater que cette semaine EN 4 JOURS exclut de fait les personnes avec contraintes familiales ou les personnes ayant des trajets longs pour rejoindre leur lieu de travail.

A l'heure du télétravail, l'administration plafonne les indemnités et fait reposer la responsabilité de conformité électrique sur les agent.es .

A l'heure des flex offices, co-working et espaces de convivialité, l'administration cherche à diminuer ses mètres carrés sans réflexion à long terme et met en place des pseudos budgets participatifs.

A l'heure du manque d'attractivité, S. Guerini met en avant le licenciement dans la fonction publique (qui d'ailleurs existe déjà pour manquement ou faute grave).

Et l'administration rendrait presque service à ses agent.es avec la semaine en 4 jours qui leur permettrait, selon elle, de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle ?

Sauf qu'à la DGFIP, candidater à l'expérimentation se ferait par service, alors que la note Fonction Publique indique que celle-ci se fait sur la base du volontariat de l'agent.

Cette décision nie totalement les organisations personnelles des agents et le dialogue social.

> la consultation a lieu en pleine période de vacances scolaires,

> des jours ARTT risquent fort d'être supprimés pour répondre à l'amplitude maximum de 10h de la journée de travail,

> 36h12 en 4 jours, c'est 9h03 par jour, le 5ème jour ne sera pas « un jour pour soi », mais un jour de récupération de la fatigue générée par les 4 autres journées,

> ce 5ème jour ne sera pas placé au bon vouloir de l'agent, plus question de choix sur les jours non travaillés,

> concernant le temps partiel, il risque de se déplacer du temps partiel hebdomadaire à un temps partiel journalier pour satisfaire aux obligations familiales,

> concernant le télétravail, il est prévu la réduction du nombre de jours en télétravail à 2 voire 1 jour de télétravail accordé,

> pour les jours de congés, si l'on s'en tient au décret, il y aurait une perte de jours de congés puisqu'ils sont basés sur les obligations hebdomadaires de service.

La méthode n'est pas acceptable, les agent.es, avec leurs représentant.es, doivent exiger que les procédures de dialogue social soit respectées.

Les CSA, en Formations Spécialisées, doivent être consultés préalablement à toute expérimentation modifiant l'organisation et/ou les horaires de travail.

Un cadrage national est nécessaire et le calendrier de consultation, actuellement éhontément court en période de congés scolaires, est à revoir.

Tel qu'acté dans la note Fonction Publique, la DGFIP ne comptant aucune mission justifiant de retenir, par exception, un volontariat par service, le caractère individuel du volontariat s'impose à cette expérimentation.

Pour la CGT Finances publiques, au vu du contexte social de notre administration, des alertes répétées sur les conditions de travail, la Direction Générale ne peut se permettre cette mise en place à marche forcée. Aucune régression en matière de droits et de conditions de travail des agents n'est acceptable.

La revendication CGT : une semaine **DE 4 jours pour 32 h travaillées et 35 heures payées.**

